

## Mon expérience de volontaire en Service Civique - Pauline



Bonjour à tous,

Je voulais vous faire part de mon expérience de volontaire en Service Civique qui s'est terminé en juillet dernier et qui a duré 9 mois à raison de 24h par semaine.

**Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans et élargi à 30 ans pour les personnes en situation de handicap.**

C'est une expérience très valorisante et enrichissante au niveau professionnel, personnel et relationnel.

Ma structure d'accueil l'A.M.I 71 (Association de défense des droits des Malades et invalides) cherche d'ores et déjà un ou deux volontaires valides ou handi à la rentrée (Octobre 2020 à Juin 2021) pour sa session du Printemps du Handicap 2021 dans le 71, département Saône-et-Loire.

### **SERVICE CIVIQUE ET HANDICAP, OUI C'EST POSSIBLE !**

Depuis sa création en 2010, plus de 1000 jeunes en situation de handicap ont déjà effectué une mission de Service Civique au sein de structures publiques comme associatives.

Chaque volontaire perçoit une indemnité de Service Civique de 500 euros par mois versée par l'État, qui est intégralement cumulable avec l'AAH (Allocation aux Adultes Handicapés) ainsi qu'une protection sociale complète.



Si la durée hebdomadaire de mission est de 24h à 35h, il est possible de déroger à la durée minimum selon la situation de handicap.

Les organismes agréés qui accueillent des personnes handicapées, publics comme à but non lucratif de droit privé, peuvent se voir financer tout ou partie de l'adaptation de leur poste

de travail grâce au soutien de l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH) et du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

Vous pouvez profiter d'une aide financière de l'ANCV jusqu'à 150€, pour financer vos vacances une fois par an. Par exemple si vous démarrez votre mission en octobre 2020, vous pouvez bénéficier de l'offre avant le 31 décembre 2020, puis une nouvelle fois en 2021, et encore une fois avant le 30 septembre 2022 en tant qu'ancien volontaire !

Si vous avez l'âge requis, n'hésitez pas à postuler sur :

<https://www.service-civique.gouv.fr/jeunes-volontaires/?qclsrc=aw.ds>

<https://www.service-civique.gouv.fr/page/s-engager-en-situation-de-handicap>